

Rapport à l'autorité

Respect des consignes et des ordres.

Dans la hiérarchie des fonctions, le moniteur a « autorité » sur les membres de son équipe, c'est-à-dire qu'il est autorisé à donner non seulement des consignes mais aussi des ordres. L'autorité se manifeste aussi plus ou moins dans les styles de direction ou de management. Il n'existe pas de style idéal. Le leadership dépendra du contexte de l'organisation, de la personnalité du moniteur et des membres de son équipe. En pratique, un même encadrant peut adopter des styles différents en fonction des situations rencontrées.

Critères d'évaluation

- Aucun respect malgré les rappels à l'ordre ou rejet systématique de l'autorité.
- Respecte relativement les consignes et les ordres s'ils lui sont rappelés très fréquemment (plusieurs fois par jour).
- Bon respect moyennant des rappels à l'ordre réguliers.
- Bon respect, peu de rappels à l'ordre.
- Respecte les ordres et les consignes sans qu'il ne faille les rappeler.

À retenir

- Le rapport à l'autorité peut être influencé par la manière dont s'exerce l'autorité.
- La compréhension des rôles de chacun dans l'entreprise est primordiale à l'exercice d'autorité, n'hésitez pas à réexpliquer votre rôle.
- L'autorité peut amener à déresponsabiliser les membres de l'équipe, donnez à chacun la liberté dont il a besoin (certains ont besoin de plus d'encadrement que d'autres).
- La légitimité de l'autorité (et en conséquence le respect des ordres donnés) ne s'acquiert pas uniquement par un statut mais aussi par le charisme et la démonstration des compétences.